

## BARÈME DE L'ABONNEMENT ET DES PRESTATIONS 2025 APPLICABLE AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

---

### Abonnement

---

Le montant de l'abonnement est fixé à :

- 100 € HT + 0,0096 € HT par abonné pour les services gérant moins de 25 000 abonnés eau ou assainissement,
- 100 € HT + 0,0116 € HT par abonné pour les services gérant plus de 25 000 abonnés eau ou assainissement.

---

### Prestations courantes

---

Le barème suivant sera appliqué aux prestations rendues pour les membres adhérents à l'association :

<b>Saisine recevable</b>	<b>35 € HT</b>
<b>Instruction simple</b>	<b>110 € HT</b>
<b>Instruction complète</b>	<b>300 € HT</b>

---

### Prestations spécifiques

---

**Traitements multiples :** En cas de litiges multiples trouvant une même origine, au-delà de la facturation d'une instruction complète pour le 1<sup>er</sup> dossier, les dossiers suivants sont facturés avec un tarif minoré de 20 %.

**Traitements à 3 services.** Pour exemple :

Service d'eau : ancien opérateur = 75€ / nouvel opérateur = 75€

Service d'assainissement = 150€

Total facturation du dossier = 300€